



# Rapport

Facturation électronique :

Calcul des économies en charges administratives réalisées grâce à  
l'utilisation de la facturation électronique en 2016

Mai 2017

## Table des matières

1	Introduction .....	3
1.1	Cadre légal.....	3
1.1.1	Définition de « facture ».....	3
1.1.2	Conditions liées à la facturation électronique.....	3
2	But de l'enquête .....	5
2.1	Coûts directs .....	5
2.2	Coûts indirects.....	5
2.3	Processus .....	5
2.3.1	Établissement de la facture .....	5
2.3.2	Enregistrement de la facture.....	6
2.3.3	Envoi de la facture.....	6
3	Résultats de mesure .....	8
3.1	Enquête sur la facturation électronique dans les entreprises - utilisation 2016.....	8
3.1.1	Aperçu des résultats de l'enquête.....	8
3.1.2	Économies en charges administratives réalisées grâce à la facturation électronique ....	13
3.1.3	État de la situation de la facturation électronique en Belgique .....	17
4	Conclusion.....	21

# 1 Introduction

## 1.1 Cadre légal

Le cadre légal relatif à la facturation électronique est largement constitué de la réglementation suivante :

- Loi du 17 décembre 2012 modifiant le Code de la taxe sur la valeur ajoutée<sup>1</sup>. Cette loi résulte de la transposition de la directive européenne 2010/45/UE et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- L'arrêté royal du 19 décembre 2012 modifiant l'arrêté royal n° 1 du 29 décembre 1992 relatif aux mesures tendant à assurer le paiement de la taxe sur la valeur ajoutée<sup>2</sup>. Cet AR est également entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- La circulaire AAF n° 2/2013 dd 23/01/2013 portant des premiers commentaires de la loi du 17 décembre 2012 modifiant le Code de la taxe sur la valeur ajoutée<sup>3</sup>.

### 1.1.1 Définition de « facture »

Une facture désigne tout document ou message rédigé sur support papier ou électronique qui contient les informations exigées par le Code de la taxe sur la valeur ajoutée et les arrêtés pris pour son exécution.

Une facture électronique désigne une facture qui contient les informations exigées par le Code et les arrêtés pris pour son exécution, et émise ou reçue sous une forme électronique, quelle qu'elle soit. Parmi les exemples de factures sur support électronique, l'on peut citer les fichiers PDF ou les messages structurés sous format XML. La facture électronique est envoyée et reçue sous forme électronique : un mail avec une pièce jointe, un fichier téléchargé via un site Internet, un message structuré via EDI, etc.

### 1.1.2 Conditions liées à la facturation électronique

La facturation électronique doit satisfaire aux trois paramètres suivants : authenticité, intégrité et lisibilité. La personne qui émet ou reçoit la facture choisit elle-même la manière de procéder. Tout contrôle de gestion qui établit une piste d'audit fiable entre une facture et une livraison d'un bien ou une prestation de services, peut fournir la preuve qu'il a été satisfait à ces conditions.

#### *a Authenticité*

L'authenticité de l'origine doit être conservée, quel que soit le mode d'envoi de la facture. Plus concrètement, ceci implique que l'identité du fournisseur ou de l'émetteur de la facture doit toujours être garantie.

---

<sup>1</sup> Loi du 17 décembre 2012 modifiant le Code de la taxe sur la valeur ajoutée, M.B. 21/12/2012.

<sup>2</sup> L'arrêté royal du 19 décembre 2012 modifiant l'arrêté royal n° 1 du 29 décembre 1992 relatif aux mesures tendant à assurer le paiement de la taxe sur la valeur ajoutée, M.B. 31/12/2012.

<sup>3</sup> Circulaire AAF n° 2/2013 dd 23/01/2013 (AFZ/2011-0272) - Premiers commentaires de la loi du 17 décembre 2012 modifiant le Code de la taxe sur la valeur ajoutée

### ***b*** ***Intégrité***

Par intégrité du contenu l'on entend que la facture contient l'ensemble des données prescrites par la loi et qu'une facture, une fois émise, ne peut être modifiée. Les données prescrites sont notamment les suivantes : la date d'émission de la facture, le numéro d'identification de la facture, le nom, l'adresse et le numéro d'identification TVA des parties impliquées dans la procédure, la nature et la quantité de biens livrés ou de services prestés, le prix et le taux de TVA appliqué.

### ***c*** ***Lisibilité***

La lisibilité de la facture implique qu'une facture doit être mise en page, sous format papier ou numérique, de manière à ce que l'ensemble des données TVA de la facture soient clairement lisibles, ne nécessitent pas de nombreuses recherches ou ne laissent pas de place à l'interprétation.

S'agissant des factures électroniques, la lisibilité de la facture est estimée acceptable lorsque, sur demande, la présentation du format lisible a lieu dans un délai raisonnable. Les messages EDI et XML ou tout autre message structuré sous format original ne sont pas considérés comme lisibles par l'homme. La majorité des logiciels de facturation électronique prévoient la conversion des messages structurés en un format PDF.

L'authenticité de l'origine, l'intégrité du contenu et la lisibilité d'une facture, papier ou électronique, doivent être assurées à compter du moment de son émission et jusqu'à la fin du délai de conservation. Une telle garantie est uniquement possible si l'entreprise met en œuvre des contrôles de gestion qui prévoient une piste d'audit fiable entre une facture et une prestation de services. Pour le fournisseur, l'on peut comparer la facture à un bon de commande, des documents de transport et la réception du paiement. Pour l'acheteur, l'on peut assimiler la facture à l'ordre d'achat approuvé, la note de livraison et la preuve de paiement. En outre, il est possible d'utiliser des technologies spécifiques visant à davantage assurer l'authenticité, comme une signature électronique avancée (AES) ou un échange standardisé de données informatisées (EDI). Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans le rapport de 2013.

## **2 But de l'enquête**

La présente partie contient une description des différents éléments intégrés dans l'enquête.

### **2.1 Coûts directs**

Les coûts directs sont des frais directement liés à l'envoi et à la réception d'une facture ou d'une note de crédit.

#### Exemples de coûts directs :

- Frais d'impression
- Coût du papier
- Coût d'une enveloppe
- Coût d'un timbre

### **2.2 Coûts indirects**

Les coûts indirects de la facturation font partie du fonctionnement quotidien d'une organisation. La manière dont la facturation est effectuée a un impact sur l'affectation des moyens qui engendrent ces coûts indirects.

#### Exemples de coûts indirects :

- Coût de l'archivage
- Coût du logiciel
- Durée des contrôles internes
- Envoi de rappels de paiement

### **2.3 Processus**

Cette enquête reprend une comparaison entre les charges administratives qui découlent de l'utilisation de la facturation papier et de la facturation électronique. C'est pourquoi nous présentons brièvement les différents modes de facturation.

#### **2.3.1 Établissement de la facture**

Il existe quatre méthodes différentes d'établissement d'une facture <sup>4</sup>:

- *La méthode manuelle sans programme de comptabilité ou de facturation spécifique (p. ex. dans un tableur ou à l'aide d'un traitement de texte) ;*

---

<sup>4</sup> Bien entendu, dans la réalité, il existe plus de quatre méthodes d'établissement d'une facture. Cependant, dans les grandes lignes, elles relèvent bel et bien des quatre catégories décrites ici.

- La méthode manuelle à l'aide d'un programme de comptabilité ou de facturation ;
- La méthode manuelle à l'aide d'un portail Internet des fournisseurs, des clients ou des prestataires de services ;
- La méthode automatisée à l'aide d'un programme de comptabilité ou de facturation.

Une facture établie selon la méthode manuelle est une facture qui est automatiquement liée ou non à un ordre d'achat mais qui requiert toujours une intervention manuelle.

Une facture établie selon la méthode automatisée est une facture qui est automatiquement liée à un ordre d'achat et pour laquelle les données du client sont déjà introduites dans le système. La facture est entièrement établie de manière automatisée et ne requiert aucune intervention manuelle.

### **2.3.2 Enregistrement de la facture**

Il existe deux méthodes d'enregistrement d'une facture dans la comptabilité d'une entreprise : de manière manuelle ou automatisée, quel que soit le mode d'envoi ou de réception.

- *La méthode manuelle :*
  - *type 1 :* l'ensemble des données sont intégrées manuellement dans le système ;
  - *type 2 (aussi dénommé méthode semi-automatisée) :* une partie limitée des données sont intégrées automatiquement dans le système, mais des interventions manuelles limitées sont requises ;
- *La méthode automatisée :* le système lit immédiatement les données ; l'acheteur doit uniquement confirmer et, hormis cette confirmation, aucune intervention manuelle n'est requise.

### **2.3.3 Envoi de la facture**

Dans le présent rapport, nous travaillons avec quatre processus pour l'envoi des factures et des notes de crédit : un processus pour la facturation papier et trois processus pour la facturation électronique, comme décrit ci-dessous.

Une facture papier est envoyée sous pli postal classique.

Il existe différents systèmes de facturation électronique. Dans la présente étude, nous distinguons les processus suivants :

- E-mail avec PDF en annexe
- E-mail avec lien vers un portail Internet
- Plateforme numérique

Pour une analyse approfondie des différents processus, veuillez consulter le rapport de 2013. Vous trouverez également davantage d'informations sur la facturation électronique sur <http://www.efacture.belgium.be/>.

### **3 Résultats de mesure**

Les résultats de mesure ci-dessous comparent les charges administratives imposées à l'acheteur et au vendeur, selon qu'ils recourent à la facturation papier ou aux méthodes de facturation électronique mentionnées précédemment.

Depuis 1993, il est possible de procéder à la facturation électronique en Belgique. La loi du 17 décembre 2012 modifiant le Code de la taxe sur la valeur ajoutée a créé un nouveau cadre juridique pour les règles de facturation, ce qui a davantage stimulé l'utilisation de la facturation électronique. Depuis 2008, le bureau de mesure de l'ASA suit l'évolution de l'utilisation de la facturation électronique dans les entreprises. Dans le sillage de la création d'un cadre juridique cohérent, il a été décidé au printemps 2013 d'organiser une vaste enquête visant à répertorier l'utilisation de la facturation électronique auprès des entrepreneurs. Cette enquête a été réalisée en décembre 2016 pour la quatrième fois consécutive. Sur la base de ces résultats, nous pouvons donner un aperçu détaillé de l'utilisation de la facturation électronique et des économies qu'elle engendre pour les entreprises et les citoyens. Par ailleurs, il nous est possible de comparer l'évolution par rapport aux enquêtes précédentes.

#### **3.1 Enquête sur la facturation électronique dans les entreprises - utilisation 2016**

Indiville a à nouveau mené une enquête dans les entreprises afin de collecter des données chiffrées détaillées sur les processus des factures de vente et d'achat sous format papier ou électronique. D'une part, l'enquête portait sur les volumes, la manière d'établir les factures, la manière de les traiter, etc. (volet quantitatif). D'autre part, dans un volet qualitatif, l'accent était mis sur l'intérêt à l'égard de la facturation électronique et sur l'intention d'y avoir recours. L'enquête a été menée en ligne en décembre 2016 - janvier 2017 sur la base du panel en ligne Indiville B2B et portait sur les données de l'année 2016. Elle était adressée aux personnes responsables de la comptabilité et de la facturation de l'entreprise ou impliquées dans ces processus. 1 123 entreprises ont répondu à l'enquête<sup>5</sup>. Dans le présent rapport, nous utilisons les résultats de l'enquête pour connaître l'impact sur les charges administratives. Et ce, à l'aide du modèle de mesure Kafka, lequel est basé sur la Méthode des Coûts Standard (MCS)<sup>6</sup>. Nous avons ensuite réparti les données obtenues en fonction de la taille de l'entreprise : entreprise individuelle (pas d'employé), petites entreprises (de 1 à 49 employés), moyennes entreprises (de 50 à 249 employés) et grandes entreprises (à partir de 250 employés). Sur cette base, nous avons calculé des moyennes pondérées pour une entreprise belge moyenne.

##### **3.1.1 Aperçu des résultats de l'enquête**

L'enquête nous a permis de broser un tableau de quelques données quantitatives au niveau des factures de vente et d'achat sous format papier et électronique des entreprises belges : les volumes, le mode de traitement, le mode d'établissement, le temps consacré à ces activités, etc. Sur la base de ces données, les charges administratives ont alors été calculées pour la facturation papier et électronique.

---

<sup>5</sup> Indiville réalisera une analyse approfondie de ces résultats. Ces rapports sont disponibles sur <http://www.efacture.belgium.be/>.

<sup>6</sup> Pour une analyse approfondie de cette méthodologie, consultez le rapport de 2013.

### ***a*** ***Nombre de factures de vente et d'achat***

Dans l'enquête portant sur l'année 2012, l'une des questions concernait le volume moyen de factures et notes de crédit de vente ainsi que sur le volume moyen de factures et notes de crédit d'achat que l'entreprise a envoyées et reçues. Ce nombre de factures/notes de crédit par groupe d'entreprises (entreprises individuelles, petites, moyennes et grandes entreprises) a ensuite été extrapolé à toute la Belgique sur la base des données de Statbel (DGSIE) pour ce qui est du nombre d'entreprises en Belgique réparties en fonction du nombre de membres du personnel. Sur la base de cette méthode, nous sommes arrivés au **montant total pour la Belgique de 1 040 208 610 factures de vente** (478 236 565 envoyées à des entreprises et 561 972 045 envoyées à des citoyens) **et 1 011 408 537 factures d'achat** (449 436 491 reçues par des entreprises et 561 972 046 reçues par des citoyens)<sup>7</sup>. Dans nos calculs pour l'année 2016, nous avons à nouveau utilisé ces mêmes nombres. Et ce afin d'obtenir un aperçu clair de la diminution des charges administratives liée au traitement de factures, et non à l'évolution du nombre *total* de factures. Cette méthode nous permet de réaliser une comparaison pertinente au fil des ans.

### ***b*** ***Établissement de la facture***

Dans l'enquête, la question du mode d'établissement d'une facture de vente a été posée. Nous avons demandé les pourcentages pour quatre méthodes :

- Factures établies manuellement sans programme spécifique de comptabilité ou de facturation : **22,1 % des factures**
- Factures établies manuellement à l'aide d'un programme de comptabilité ou de facturation : **28,6 % des factures**
- Factures établies manuellement via un portail Internet (des fournisseurs, des clients ou des prestataires de services) : **6,1 % des factures**
- Factures établies de manière automatisée à l'aide d'un programme de comptabilité ou de facturation dans un environnement ERP : **43,2 % des factures**

Il ressort donc de l'enquête que **43,2 %** des factures de vente en Belgique sont rédigées de manière automatisée, contre **56,8 %** de manière manuelle.

### ***c*** ***Traitement de la facture d'achat***

Lors de l'enregistrement d'une facture d'achat reçue, nous distinguons deux méthodes, comme décrit précédemment :

- Données comptables enregistrées manuellement ou de manière semi-automatisée dans le système comptable : **92,0 %**

---

<sup>7</sup> Le volume de notes de crédit y a été intégré puisqu'elles représentent moins de 3 % du total. Nous parlerons ci-dessous simplement du nombre de « factures ».

- Données comptables traitées de manière automatisée par le système dans la comptabilité : **8,0 %**

L'enquête révèle donc que **92,0 %** des factures d'achat sont traitées manuellement en Belgique, contre **8,0 %** automatiquement. Dans le cadre de l'enquête, l'on est parti de l'hypothèse d'un traitement 100 % automatique pour les factures électroniques reçues par le biais d'une plateforme numérique intégrée et sécurisée.

La voie médiane entre d'une part le traitement manuel des factures d'achat et d'autre part leur traitement automatique consiste à scanner des factures papier ou des PDF de factures électroniques en vue du traitement automatique via OCR<sup>8</sup>. L'unique traitement manuel qui s'impose ici est le scan de la facture. Par la suite, le traitement de la facture se déroule de façon (presque) intégralement automatique. En 2016, près de 14 % des entreprises ont eu recours à cette méthode.

#### ***d** Utilisation de la facturation électronique*

L'enquête portait également sur le mode de réception et d'envoi des factures :

- Factures papier envoyées par pli postal
- Factures électroniques envoyées par mail (PDF en annexe)
- Factures électroniques envoyées par mail (lien vers un portail Internet)
- Factures électroniques envoyées par le biais d'une plateforme numérique intégrée et sécurisée

Fin 2016, **8,6 %** des **factures de vente** avaient été envoyées aux **entreprises** par le biais d'une **plateforme numérique**, ce qui représente une diminution de 0,3 % (8,9 % fin 2015). Ces factures sont établies et envoyées de manière totalement automatisée. Il s'agit du moyen le plus efficace d'utiliser la facturation électronique. Étant donné qu'en pratique, de nombreuses factures sont également envoyées par mail, nous avons aussi sondé cette possibilité : fin 2016, plus de **49,9 %** des factures de vente étaient envoyées **par mail** aux entreprises, dont 36,8 % par mail avec un PDF en annexe et 13,1 % par mail avec un lien vers un portail Internet. En 2015, ce chiffre était encore de 43,3 %. Nous considérons également cette méthode comme une facturation électronique, mais elle est moins efficace que celle qui recourt à une plateforme numérique (cf. aperçu des charges administratives pour la facturation papier et électronique ci-après dans le présent rapport). Quelque **41,5 %** des factures de vente sont aujourd'hui encore envoyées **sous format papier** aux entreprises.

Fin 2016, près de **7,5 %** des factures de vente avaient été envoyées aux **citoyens** par le biais d'une **plateforme numérique**. Ceci représente une diminution de 1,8 % par rapport à fin 2015 (9,3 %). Fin 2016, le nombre de factures envoyées **par mail** aux **citoyens** s'élevait à **40,1 %** (33,7 % en 2015), dont 30,0 % par mail avec un PDF en annexe et 10,1 % par mail avec un lien vers un portail Internet.

---

<sup>8</sup> OCR est l'abréviation qui correspond à *Optical Character Recognition*. Cette technologie convertit le texte papier (ou PDF) en format électronique et veille à ce que les différents éléments de la facture soient traités automatiquement.

Comparativement à 2015, le nombre de factures envoyées aux citoyens via mail a ainsi augmenté de 6,4 %. Quelque **52,4 %** des factures de vente envoyées aux **citoyens** sont donc aujourd'hui encore envoyées **sous format papier**.

Fin 2016, le pourcentage de **factures d'achat** que les **entreprises** recevaient par le biais d'une **plateforme numérique** s'élevait à **presque 8,0 %**. Ceci représente une diminution de 3,3 % par rapport à fin 2015 (11,3 %). Fin 2016, le pourcentage de factures que les entreprises ont reçues **par mail** s'élevait à **42,0 % (34,8 % en 2015)**, dont 29,2 % par mail avec un PDF en annexe et 12,8 % par mail avec un lien vers un portail Internet. Comparativement à 2015, le nombre de factures que les entreprises ont reçues par mail a ainsi augmenté de 7,2 %. Quelque **50,0 %** des factures d'achat sont donc aujourd'hui encore reçues **sous format papier**.<sup>9</sup>

---

<sup>9</sup> Le lecteur attentif remarquera que, contrairement à ce à quoi l'on pourrait s'attendre, le pourcentage de factures envoyées par des entreprises ne correspond pas parfaitement au pourcentage de factures reçues par les entreprises. Cette différence s'explique comme suit : malgré le fait que, dans le cadre de cette enquête, nous entendions sonder le nombre de factures envoyées à des clients en Belgique, il s'avèrerait que certaines entreprises ont également comptabilisé les factures qu'elles envoient à l'étranger (ou à des fournisseurs établis en Belgique mais dont le siège est à l'étranger). Par ailleurs, il y a lieu de noter que, étant donné que nous avons interrogé un panel et non toutes les entreprises en Belgique, les volumes et pourcentages de ces entreprises ne correspondront jamais parfaitement. Les entreprises interrogées ne constituent donc pas un seul et unique système économique fermé.

**Tableau 1 : Aperçu de l'utilisation de la facturation électronique**

	Numérique (%)					Mail (%)					Total facturation électronique (%)				
	déc/12	déc/13	déc/14	déc/15	déc/16	déc/12	déc/13	déc/14	déc/15	déc/16	déc/12	déc/13	déc/14	déc/15	déc/16
<b>Factures envoyées aux entreprises par voie électronique</b>	3,74	6,02	8,72	8,91	8,64	18,78	27,42	38,94	43,3	49,93	22,52	33,44	47,66	52,21	58,57
<b>Factures envoyées aux et reçues par les citoyens par voie électronique</b>	2,32	6,92	7,58	9,26	7,52	16,18	24,96	31,51	33,69	40,13	18,50	31,88	39,09	42,95	47,65
<b>Factures reçues par les entreprises par voie électronique</b>	2,59	7,40	8,95	11,31	7,96	15,71	22,42	31,44	34,78	42,05	18,31	29,82	40,39	46,09	50,01

### 3.1.2 Économies en charges administratives réalisées grâce à la facturation électronique

À l'aide de la méthode des coûts standard et des volumes, pourcentages, temps standard et temps soumis à l'enquête, nous sommes parvenus à calculer le total des charges administratives et des économies que représente la facturation électronique. Selon la **mesure zéro**, situation hypothétique dans laquelle **toutes les factures** sont envoyées et reçues **sous format papier**, le total des charges administratives s'élève à **5,02 milliards d'euros**. Dans la **situation potentielle (hypothétique)**, c.-à-d. lorsque **toutes les factures** sont envoyées, établies et traitées **de manière intégralement numérique**, les charges administratives se chiffrent à **1,66 milliard d'euros**. Dès lors, si nous passons intégralement de la facturation papier à la facturation électronique, nous pourrions **économiser 3,37 milliards d'euros**.

**Tableau 2 : Aperçu du total des charges administratives engendrées par la facturation papier et la facturation électronique**

	CA mesure 0	CA potentielles	Économies potentielles	Économies réalisées jusqu'à fin 2016
Mesure (2016)	5,02 milliards €	1,66 milliard €	3,37 milliards €	1,01 milliard €

L'économie réalisée au cours de la période 1993-2015 s'élève à 977,5 millions d'euros<sup>10</sup>. Sur la base des volumes et pourcentages concernés par l'enquête, nous constatons que près de **28,9 millions d'euros** s'y sont ajoutés en 2016, ce qui porte le total à **1,006 milliard d'euros**. Étant donné que la facturation intégralement numérique a diminué, les économies de **28,9 millions d'euros** peuvent être totalement imputées à l'utilisation croissante de la facturation électronique par mail. Au total, les économies déjà engendrées par la facturation électronique par mail s'élèvent ainsi à 708,7 millions d'euros. Pour ce qui est des factures numériques, les économies totales se chiffrent invariablement à 297,7 millions d'euros.

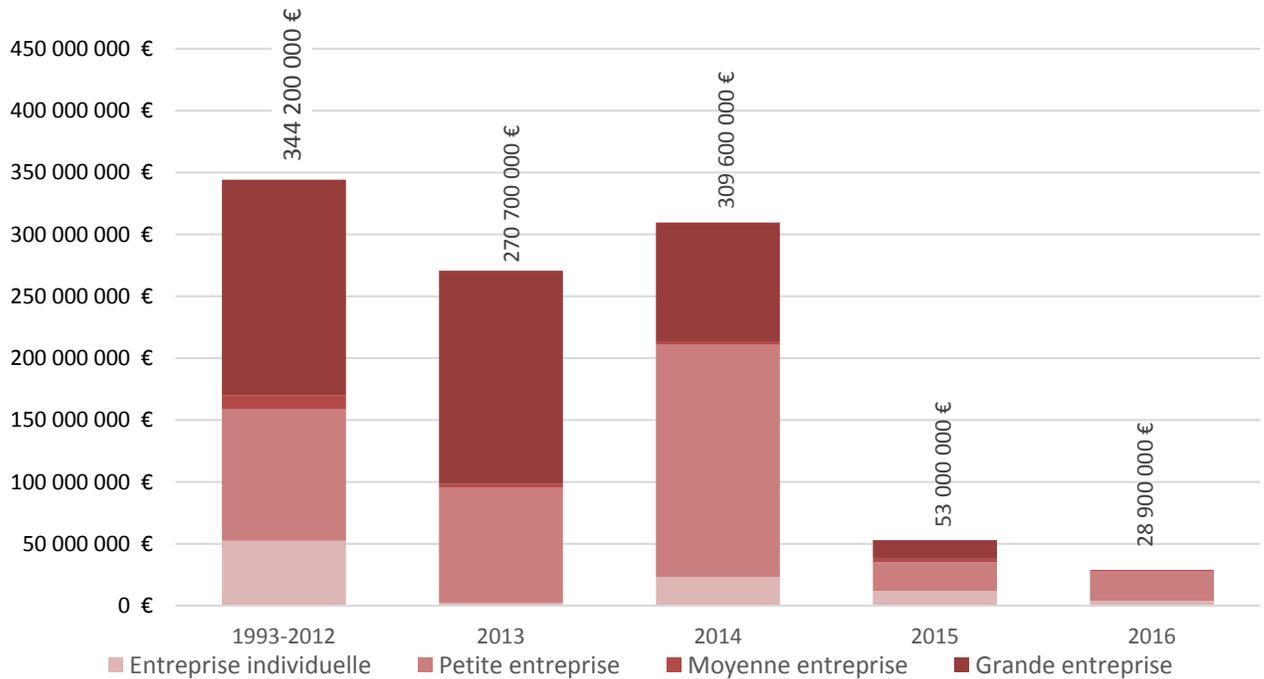
**Tableau 3 : Aperçu économies cumulées 1993-2016, ventilation numérique vs. mail**

	1993-2011	2012	2013	2014	2015	2016	Somme
Numérique	34,3 millions €	69,2 millions €	133,0 millions €	43,0 millions €	18,2 millions €	/	297,7 millions €
Mail	137,7 millions €	103,0 millions €	137,7 millions €	266,6 millions €	34,8 millions €	28,9 millions €	708,7 millions €
Total	172,0 millions €	172,2 millions €	270,7 millions €	309,6 millions €	53,0 millions €	28,9 millions €	1 006,4 millions €

Les économies cumulées ont aussi été ventilées par type d'entreprise. Nous observons que les principales économies ont déjà été réalisées par les petites (**444,4 millions d'euros**) et grandes (**445,8 millions d'euros**) entreprises. Et c'est logique puisque ce sont ces deux groupes qui envoient et reçoivent le plus de factures. Jusqu'à présent, les entreprises individuelles ont économisé **95,0 millions d'euros** et les moyennes entreprises **21,2 millions d'euros**.

<sup>10</sup> Cf. rapport 2016

**Schéma 1 : Aperçu économies annuelles 1993-2016, ventilation par type d'entreprise**



Dans le rapport de 2013 (résultats 2012), a également été calculé le coût par facture envoyée et reçue pour une entreprise ou un citoyen : le coût de l'envoi d'une facture par une entreprise à une autre entreprise ou à un citoyen s'élève à **4,44 euros sous format papier** et à **seulement 1,20 euro sous format électronique**. Cette différence représente une économie de 3,24 euros par facture envoyée. Par « électronique » l'on entend dans cette partie « par le biais d'une plateforme numérique ». Les économies réalisées en envoyant ou en recevant une facture par mail sont moindres et seront exposées ci-après dans le présent rapport. La **réception d'une facture papier par une entreprise** coûte **8,04 euros** contre **seulement 2,27 euros pour la version électronique**. Cette différence représente une économie de 5,77 euros par facture reçue. La **réception d'une facture papier par un citoyen** coûte **2,77 euros**, contre **seulement 0,69 euro pour la version électronique**. Cette différence représente une économie de 2,08 euros par facture reçue. En résumé : 9,01 euros d'économie pour l'envoi et la réception entre entreprises lorsque l'on préfère la facturation électronique à la version papier contre 5,32 euros d'économie lorsqu'une entreprise envoie une facture électronique et non papier à un citoyen.

**Tableau 4 : Aperçu des charges administratives liées à la facturation papier et électronique par facture**

	Mesure 2012	
	Facture (destinée à l'entreprise)	Facture (destinée au citoyen)
Envoi papier	4,44 €	4,44 €
Envoi par mail	2,02 €	2,02 €
Envoi numérique	1,20 €	1,20 €
<b>Économie par mail envoyé</b>	<b>2,42 €</b>	<b>2,42 €</b>
<b>Économie par envoi numérique</b>	<b>3,24 €</b>	<b>3,24 €</b>
Réception papier	8,04 €	2,77 €
Réception par mail	7,68 €	1,73 €
Réception numérique	2,27 €	0,69 €
<b>Économie par mail reçu</b>	<b>0,36 €</b>	<b>1,04 €</b>
<b>Économie par réception numérique</b>	<b>5,77 €</b>	<b>2,08 €</b>
<b>Économie totale par facture (mail)</b>	<b>2,80 €</b>	<b>3,46 €</b>
<b>Économie totale par facture (numérique)</b>	<b>9,01 €</b>	<b>5,32 €</b>

Comme mentionné précédemment, un important pourcentage des factures sont envoyées et reçues par mail. Si l'envoi par mail permet déjà de réaliser des économies par rapport à la procédure papier, il est possible de réaliser des économies supplémentaires grâce à la facturation numérique. Si une entreprise envoie une facture par mail au lieu de l'envoyer sous format papier, elle économise 2,42 euros par facture. Si cette facture avait été établie et envoyée par voie numérique, l'économie aurait été de 3,24 euros (soit 0,82 euro supplémentaire). La réception d'une facture par mail signifie pour l'entreprise une économie de 0,36 euro par facture. La réception d'une facture numérique produit quant à elle une économie de 5,77 euros à l'unité (soit 5,41 euros supplémentaires).

Les citoyens ont également à y gagner à passer à la facturation électronique. Pour chaque facture reçue par mail, le citoyen réalise une économie de 1,04 euro. Pour chaque facture numérique reçue via Zoomit, il économise même 2,08 euros (soit 1,04 euro supplémentaire). Pourtant, à l'heure actuelle, le citoyen ne reçoit que 40,1 % de ses factures par mail et seulement 7,5 % via des plateformes en ligne comme Zoomit, Doccle et POM.

Enfin, nous avons calculé les économies que peut réaliser une moyenne entreprise si elle abandonne intégralement la facturation papier en faveur de la facturation électronique, selon le type d'entreprise. Pour ce faire, nous nous basons sur le travail de Poel et al (2015)<sup>11</sup>. Si nous avons seulement pris en compte les économies réalisées pour l'envoi de factures aux entreprises, il est tout à fait possible de procéder au même exercice pour les factures reçues ou les factures envoyées aux citoyens. L'économie potentielle résulte de la différence entre la situation où l'on utilise uniquement la facturation papier et

<sup>11</sup> Poel, K., Marneffe, W., & Vanlaer, W. (2015). The Cost Savings, Enablers and Barriers of Electronic Invoicing in Belgium. *Enablers and Barriers of Electronic Invoicing in Belgium (January 8, 2015)*.

la situation où la facturation se déroule intégralement par le biais d'une plateforme numérique intégrée. Concernant les économies déjà réalisées, nous tenons également compte de la facturation par mail.

Étant donné que le nombre de factures envoyées augmente logiquement selon la taille de l'entreprise et que les plus grandes entreprises facturent en moyenne davantage sur support électronique que les plus petites entreprises, nous constatons que les économies annuelles potentielles restantes augmentent aussi en fonction de la taille de l'entreprise ; une entreprise individuelle peut encore économiser quelque **160,26 euros** en passant intégralement à la facturation électronique via une plateforme numérique, une petite entreprise peut quant à elle économiser **2 871,92 euros**, une moyenne entreprise **10 740,27 euros** et enfin une grande entreprise **59 433,44 euros**.

**Tableau 5 : Aperçu économies annuelles potentielles restantes, par type d'entreprise**

	<b>Entreprises individuelles</b>	<b>Petites entreprises</b>	<b>Moyennes entreprises</b>	<b>Grandes entreprises</b>
Nombre moyen de factures envoyées	76	1 352	5 576	36 385
Coût moyen par facture papier	4,44 €	4,44 €	4,44 €	4,44 €
Total coût moyen factures papier	337,44 €	6 002,88 €	24 757,44 €	161 549,40 €
Coût moyen par facture envoyée par mail	2,02 €	2,02 €	2,02 €	2,02 €
Total coût moyen factures envoyées par mail	153,52 €	2 731,04 €	11 263,52 €	73 497,70 €
Coût moyen par facture envoyée via une plateforme numérique	1,20 €	1,20 €	1,20 €	1,20 €
Total coût moyen facturation via une plateforme numérique	91,20 €	1 622,40 €	6 691,20 €	43 662,00 €
<b>Total économies annuelles moyennes potentielles (papier et numérique)</b>	<b>246,24 €</b>	<b>4 380,48 €</b>	<b>18 066,24 €</b>	<b>117 887,40 €</b>
Total économies annuelles moyennes réalisées grâce aux factures envoyées par mail	79,82 €	1 184,41 €	4 345,04 €	40 063,52 €
Total économies annuelles moyennes réalisées grâce aux factures envoyées via une plateforme numérique	6,16 €	324,16 €	2.980,93 €	18 390,43 €
<b>Total économies annuelles moyennes restantes (potentielles - réalisées)</b>	<b>160,26 €</b>	<b>2 871,92 €</b>	<b>10 740,27 €</b>	<b>59 433,44 €</b>

### 3.1.3 État de la situation de la facturation électronique en Belgique

Au niveau européen, l'ambition est d'atteindre 50 % de facturation électronique (e-facturation) d'ici 2020. Les graphiques ci-dessous illustrent l'évolution du nombre de factures électroniques envoyées et reçues. Les pourcentages précis sont consignés dans le Tableau 1 - Aperçu de l'utilisation de la facturation électronique.

Schéma 2 : Évolution de la facturation électronique - plateforme numérique

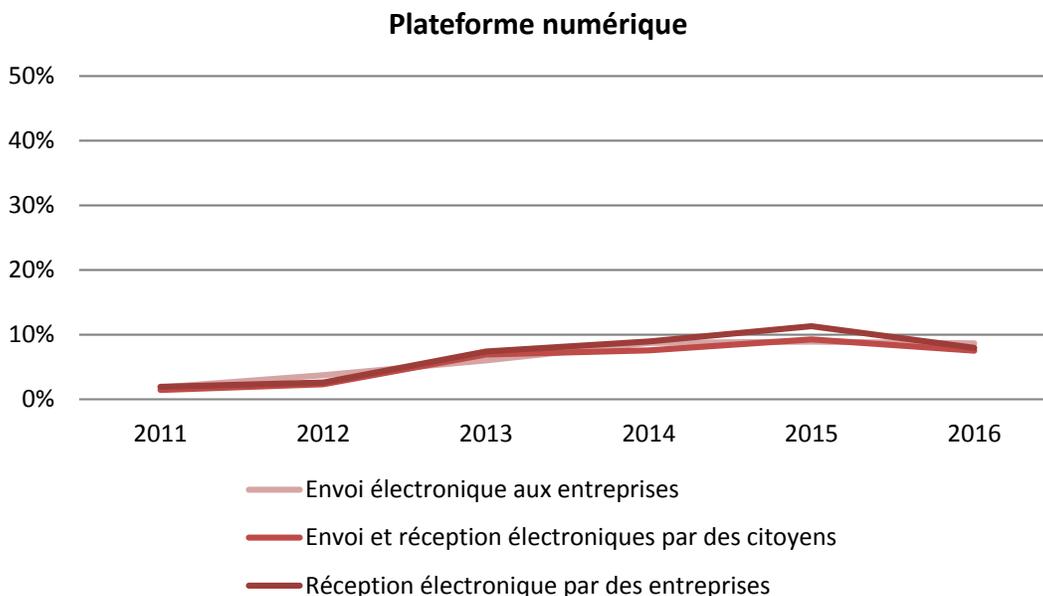


Schéma 3 : Évolution de la facturation électronique - mail

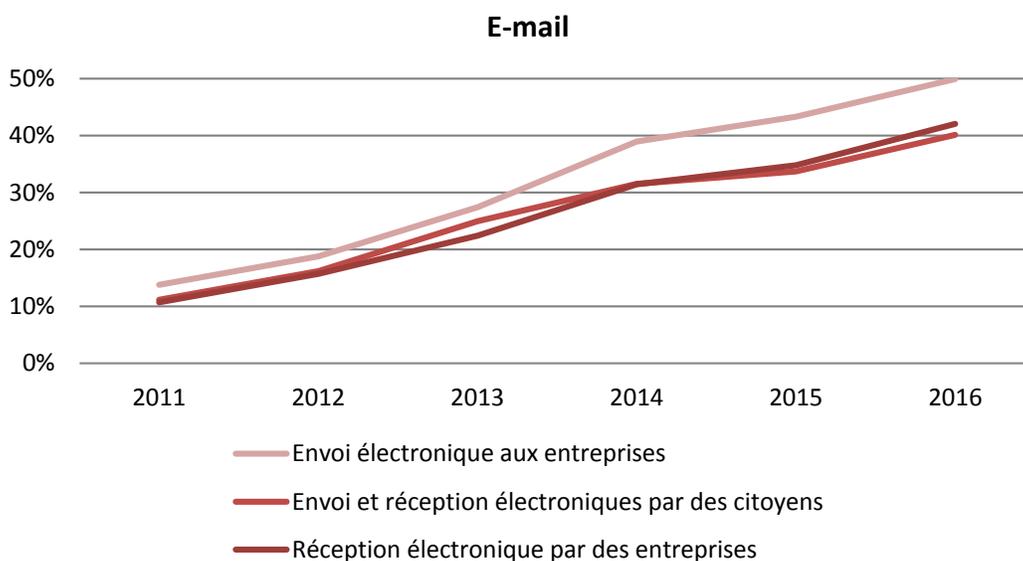
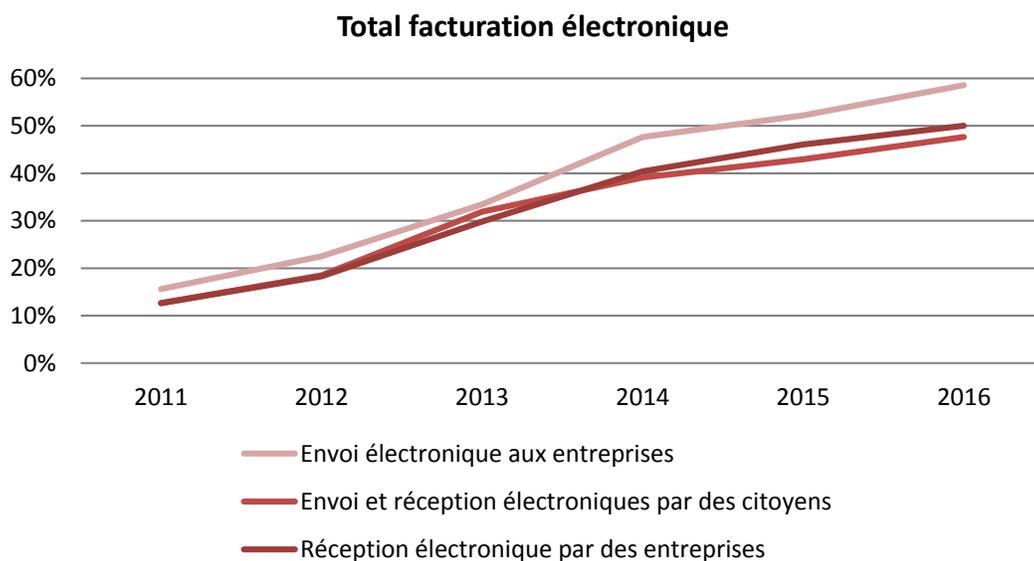


Schéma 4 : Évolution de la facturation électronique - total

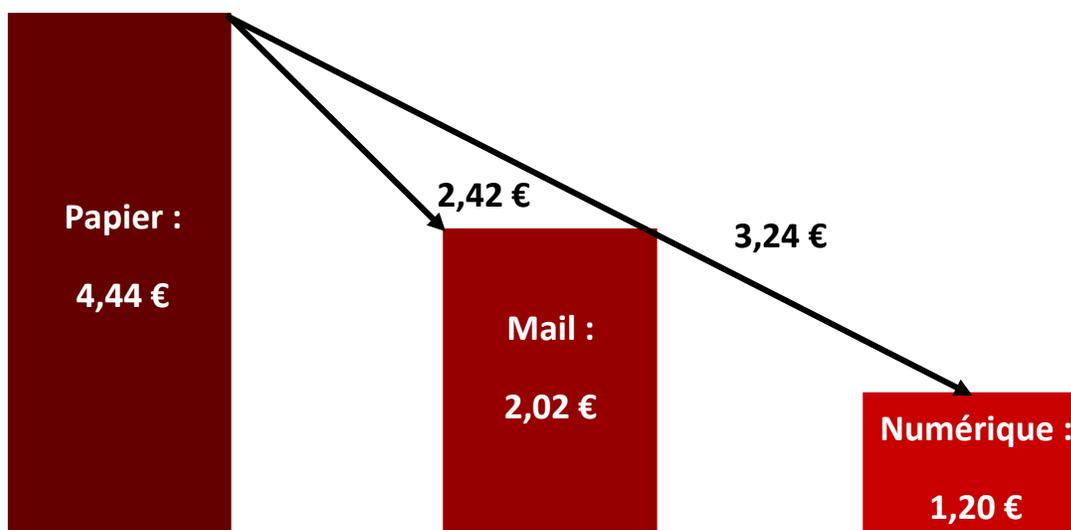


Si l'on ne considère comme factures électroniques valables que les factures échangées via une plateforme numérique, le pourcentage des factures envoyées aux entreprises par voie électronique s'élève à l'heure actuelle à 8,6 % (7,5 % aux citoyens) tandis que 8,00 % sont reçues sur support électronique. Si l'on inclut également dans les factures électroniques valables les factures échangées via mail (PDF ou lien), ce pourcentage augmente jusqu'à 58,6 % des factures envoyées aux entreprises par voie électronique (47,7 % aux citoyens) ; 50,0 % sont reçues sur support électronique. Toutefois, les entreprises et les citoyens pouvant économiser davantage via les factures numériques que via les factures par mail et étant donné que la facturation numérique constitue une minorité, les économies à réaliser sont encore considérables. Par ailleurs, il convient de suffisamment prendre en compte le traitement et la rédaction des factures, puisque ces manœuvres constituent une partie non négligeable du processus et des économies dans la facturation électronique.

Ci-dessous un aperçu graphique de la différence entre les économies réalisées via mail et via une plateforme numérique :

**Schéma 5 : Économies papier - mail - numérique : envoi de factures de vente aux citoyens et entreprises**

Envoi de factures aux citoyens et entreprises



**Schéma 6 : Économies papier - mail - numérique : réception de factures d'achat par les entreprises**

Réception de factures par les entreprises :

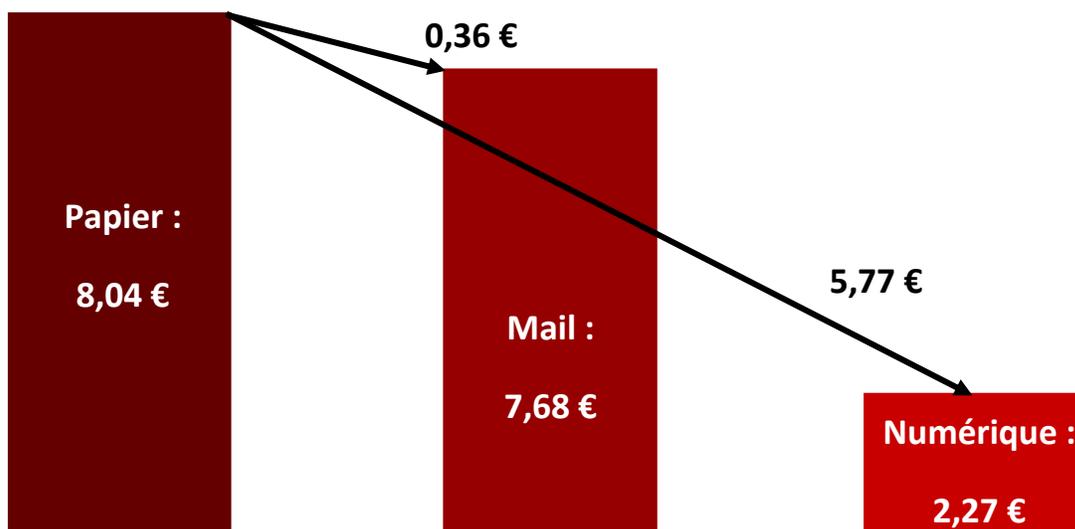
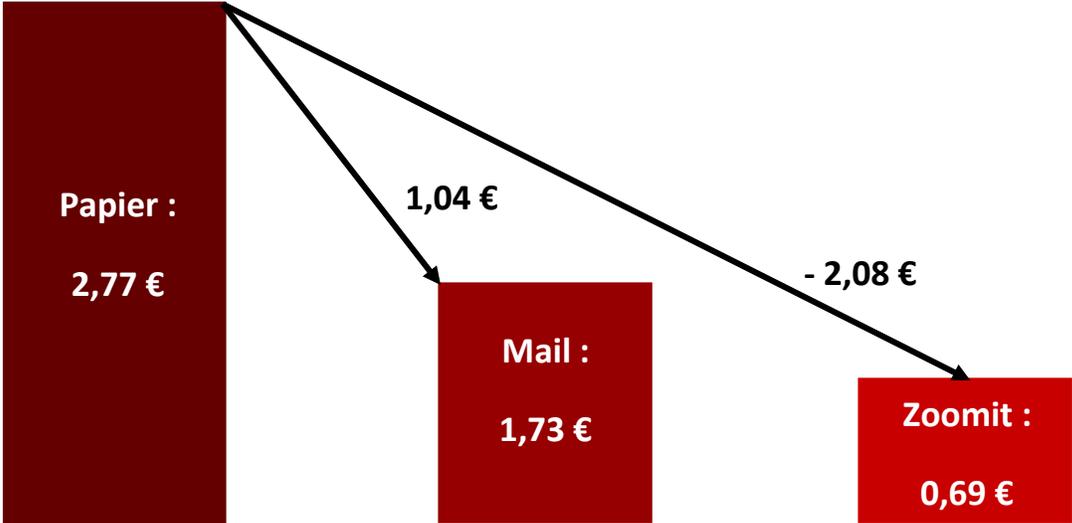


Schéma 7 : Économies papier - mail - numérique : réception de factures d'achat par les citoyens

Réception de factures par les citoyens :



## 4 Conclusion

Il ressort d'une enquête réalisée auprès de 1 123 entreprises belges qu'en Belgique, 43,2 % des factures de vente sont rédigées de manière automatique, contre 56,8 % de manière manuelle. Quelque 92,0 % des factures d'achat sont traitées manuellement, contre 8,0 % automatiquement. L'analyse du recours à la facturation électronique (via plateforme numérique et mail) a révélé que, comparativement à la situation fin 2015, le pourcentage de factures envoyées à des entreprises via une plateforme numérique a diminué de 0,3 % pour atteindre 8,6 % tandis que celui de factures envoyées par mail est passé de 6,6 % à 49,9 %. Quelque 41,5 % des factures de vente sont aujourd'hui encore envoyées sous format papier aux entreprises. Le pourcentage de factures envoyées aux citoyens et qu'ils reçoivent via une plateforme numérique a diminué de 1,8 % et a atteint 7,5 % et le pourcentage des factures par mail a augmenté de 6,4 % et a atteint 40,1 %. Quelque 52,4 % des factures de vente sont aujourd'hui encore envoyées sous format papier aux citoyens. Le pourcentage de factures reçues par les entreprises via une plateforme numérique ont diminué de 3,3 % et a atteint 8,0 % et le pourcentage des factures par mail a augmenté de 7,2 % pour atteindre 42,0 %. Quelque 50,0 % des factures d'achat sont donc aujourd'hui encore reçues sous format papier.

Dans la mesure 0 (100 % de facturation papier), les charges administratives totales s'élèvent à 5,02 milliards d'euros. Dans la situation potentielle (100 % de facturation numérique), les charges administratives totales s'élèvent à 1,66 milliards d'euros. Dès lors, si nous passons intégralement de la facturation papier à la facturation électronique, nous pourrions économiser 3,37 milliards d'euros. Sur la base des volumes et pourcentages visés par l'étude, nous constatons déjà sur la période allant 1993 à 2011 une économie de 172 millions grâce à la facturation électronique. 34,3 millions d'euros d'économies proviennent des factures numériques et 137,7 millions d'euros des factures par mail. À cela s'est ajoutée en 2012 une économie supplémentaire de 172,2 millions d'euros (69,2 millions grâce à la facturation numérique et 103 millions grâce aux factures envoyées par mail). Par rapport à fin 2012, l'on constate fin 2013 une économie supplémentaire de 270,7 millions d'euros, dont 133,0 millions grâce à la facturation numérique et 137,7 millions grâce aux factures envoyées par mail. À cela s'est ajoutée en 2014 une économie supplémentaire de 309,6 millions d'euros, dont 43,0 millions grâce à la facturation numérique et 266,6 millions grâce aux factures envoyées par mail. En 2015, l'économie supplémentaire réalisée grâce à la facturation électronique s'est élevée à 53,0 millions d'euros, dont 18,2 millions grâce à la facturation numérique et 34,8 millions grâce aux factures envoyées par mail. Étant donné que la facturation intégralement numérique a diminué cette année, les économies de 28,9 millions d'euros réalisées en 2016 peuvent être totalement imputées à l'utilisation croissante de la facturation électronique par e-mail. Les économies réalisées grâce à la facturation électronique s'élèvent désormais à un montant total de 1,006 milliard.

Nous assistons cette année à un glissement de la facturation intégralement numérique vers la facturation par mail (p.ex. avec un PDF en annexe). C'est justement dans la catégorie « numérique » que les économies à réaliser sont les plus prometteuses. Le coût moyen d'une facture envoyée par mail s'élève en effet à 2,02 euros alors que le coût moyen du recours à la plateforme numérique n'est que de 1,20 euro. L'envoi d'une facture papier se chiffre en moyenne à 4,44 euros. Si l'on entend parvenir à réaliser toutes les économies potentielles, il est nécessaire de prendre des nouvelles mesures stratégiques envisageables afin de convaincre pleinement toutes les parties prenantes des avantages que représente la facturation intégralement numérique.

Les économies cumulées ont elles aussi été ventilées selon le type d'entreprise. Nous observons que les principales économies ont déjà été réalisées par les petites (444,4 millions d'euros) et grandes (445,8 millions d'euros) entreprises. Et c'est logique puisque ce sont les deux groupes qui envoient et reçoivent le plus de factures. Jusqu'à présent, les entreprises individuelles ont économisé 95,0 millions d'euros et les moyennes entreprises 21,2 millions d'euros.

Nous avons également calculé, selon le type d'entreprises, les économies que peut réaliser une moyenne entreprise si elle abandonne intégralement la facturation papier en faveur de la facturation électronique. Étant donné que le volume de factures envoyées augmente logiquement selon la taille de l'entreprise et que les plus grandes entreprises facturent en moyenne davantage sur support électronique que les plus petites entreprises, nous constatons que les économies annuelles potentielles restantes augmentent aussi en fonction de la taille de l'entreprise ; une entreprise individuelle peut encore économiser quelque 160,26 euros en passant intégralement à la facturation électronique via une plateforme numérique ; une petite entreprise peut quant à elle économiser 2 871,92 euros, une moyenne entreprise 10 740,27 euros et une grande entreprise 59 433,44 euros.

En se penchant sur le pourcentage de factures numériques envoyées et reçues fin 2016, l'on s'aperçoit que ce sont 7,5 à 8,6 % des factures qui ont été envoyées et reçues par voie électronique. Si l'on inclut également dans les factures électroniques valables les factures échangées via mail (PDF ou lien), ce pourcentage de factures envoyées et reçues sur support électronique augmente de 47,7 % à 58,6 %. Toutefois, les entreprises et les citoyens pouvant économiser davantage via les factures numériques que via les factures par mail et étant donné que les factures numériques constituent une minorité, les économies à réaliser sont encore considérables.